

# COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

\* \* \* \* \*

## SEANCE DU 20 MAI 2010

\* \* \* \* \*

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille dix, le vingt mai, à dix-huit heures**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Denis DOLIMONT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **29**

Date de convocation du conseil municipal : 12 mai 2010

Date d'affichage : 12 mai 2010

Présents : M. DOLIMONT, Mme SESENA, Mme FEUILLADE-MASSON, M. BAUER, Mme ROUX, M. SIMONIN, M. FOUGERE, Mme LAMIRAUD, M. SAUGNAC, Mme AYMARD, M. ROUSSEAU, M. BLANCHON, Mme BONNEAU, Melle VEAUX, M. BOUISSOU, Mme LOUIS, M. CAILLAUD, Mme OPHELE, M. TAMISIER, M. MIEGE-DECLERCQ, Mme GUIRADO

Absents avec procuration :

M. VAUD avec procuration à M. DOLIMONT  
Mme DIAZ avec procuration à M. FOUGERE  
Melle ROCHETEAU avec procuration à Mme FEUILLADE-MASSON  
M. ROUGEMONT avec procuration à M. CAILLAUD  
M. BRIERE avec procuration à M. BLANCHON  
Mme PERON avec procuration à M. SAUGNAC  
M. MONTALETANG avec procuration à Mme GUIRADO

Absente :

Melle CHABROL

M<sup>elle</sup> VEAUX a été nommée secrétaire de séance.

## **N°29/2010 : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE A U FOOTBALL AMATEUR (F.A.F.A.)**

Le Conseil Municipal a souhaité inscrire au budget 2010 le financement nécessaire à l'installation d'un arrosage intégré au stade d'honneur de football.

Pour mémoire, le projet a été estimé à la somme de 25 000 € sans la main d'œuvre.

Il apparaît que la commune pourrait prétendre à obtenir une aide financière du Fonds d'Aide au Football Amateur au titre d'un chapitre « investissements collectivités - Clubs ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) et à signer tous documents relatifs à ce projet.

## **N°30/2010 : PLAN CLIMAT – PROPOSITION D'INSCRIPTION ET DE MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION NOUVELLE**

Dans le cadre du Plan Climat du Grand Angoulême, la commune de Saint-Yrieix a signé aux côtés des autres communes de l'agglomération, en novembre 2007, la charte d'engagements communs pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Cette charte demande à chaque signataire de proposer son propre plan d'action, ce que le Conseil Municipal a fait en juin 2009 en validant les actions proposées par le groupe de travail (voir plan climat Saint-Yrieix).

Au titre de la réduction de la consommation énergétique, axe stratégique majeur, et tout en s'intégrant dans une démarche d'agglomération, Monsieur le Maire et le groupe de travail sur le développement durable, proposent au Conseil Municipal d'inscrire et de mettre en œuvre l'action suivante :

- La réduction des plages horaires de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal en dehors des deux grandes voies nationale et départementale (rue de Royan et rue de Saint-Jean d'Angély)

L'éclairage public serait interrompu de 0 h 30 à 5 h 30 toutes les nuits de la semaine sauf celles du vendredi au samedi et du samedi au dimanche.

Plusieurs villes de l'agglomération se sont déjà engagées ou vont s'engager dans cette démarche.

Le Conseil Municipal, par 25 voix « pour », 2 abstentions (Mme OPHELE et M. MIEGE-DECLERCQ) et un voix « contre » (M. TAMISIER), accepte de valider cette proposition.

## **N°31/2010 : DECISION MODIFICATIVE N°3 CONCERNANT LA SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative suivante :

| <b>COMPTE</b> | <b>INTITULE</b>    | <b>DEPENSES</b> |
|---------------|--------------------|-----------------|
| 020-01-ONA    | Dépenses imprévues | - 900           |
| 2313-020-P276 | Travaux à la poste | + 900           |

Cette décision modificative permettra de régler des travaux relatifs au remplacement de la chaudière de la poste.